

**DECISION MUNICIPALE**  
**N° D24-085**

1-1

**OBJET : Contrat de prestation pour « Peinture sur jeans »**

**Le Maire de TOURNEFEUILLE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22 4° et L. 2122-23,

**VU** la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article réservé,

**CONSIDERANT QUE** La médiathèque de Tournefeuille développe une programmation à destination des adolescents pour favoriser leur créativité.

**DÉCIDE**

**ARTICLE UN** : D'accueillir l'animation « Peinture sur jeans » le samedi 21 septembre 2024 de 14h à 16h30 pour les adolescents de 11 à 15 ans dans la médiathèque.

**ARTICLE DEUX** : De signer le contrat de prestation de services ci-annexé avec Sandrine Langlade domiciliée au 31, rue des Graves 31170 Tournefeuille  
L'animation « Peinture sur jeans » est réalisée pour un montant total de 390,24€ TTC.

Conformément à l'article L. 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,

FAIT A TOURNEFEUILLE, le

30 AOUT 2024

Le Maire,  
Dominique FOUCHIER

